



COMMUNE DE SORAL PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 MARS 2024
--

Présents :	M. Raoul FLOREZ, Maire Mmes Céline FONTAINE, Laura WEISS, Adjointes M. Philippe REVILLET, Secrétaire général Mmes Stéphanie BRUN-BATTIAZ, Malika FABJAN, Dany PETRIS
	MM. Samuel BATTIAZ, Pascal CLARET, Jean-Marie DUNAND, Raphaël DUNAND, Blaise FONTAINE, Nicolas HAFNER, Walter RUCKSTUHL, Lionel THEVENOZ
Excusé-e-s Absent-e-s	Marie-Agnès DOUGOUD, Martin STAUB
Procès-verbal :	Mme Janine BELAHBIB-DEGEN

Le Président souhaite la bienvenue à tous et ouvre la séance.

1. **« Au cœur du village » : présentation du projet de crèche par Mme Kummer et le bureau Architech SA**
2. **Approbation du procès-verbal de la séance du 5 février 2024**
3. **Décision de l'Assemblée générale de l'Association des communes genevoises relative à l'attribution, par le Fonds intercommunal, d'une subvention d'investissement de 3 millions destinée à la rénovation des galeries publiques du Muséum d'histoire naturelle**
4. **Commission des routes : point de situation**
5. **Communications de l'exécutif**
6. **Propositions et questions individuelles**

1. **« Au cœur du village » : présentation du projet de la crèche par Mme Kummer et le bureau Architech SA**

L. Weiss présente Mme Anne Kummer, spécialiste de la Petite Enfance, Mme Christine Georges, architecte et cheffe de projet en charge de notre projet chez Architech, M. Herbert, architecte administrateur chez Architech et M. Zurn notre AMO, qui vont présenter le projet. Ce soir il s'agira de prendre une décision de principe sur la proposition de crèche ou alors de revenir à l'idée initiale du jardin d'enfants. Rien de définitif ne vous

sera présenté ce soir, il s'agit de prendre la mesure de la réflexion faite sur la possibilité d'implanter une crèche à Soral. Elle cède la parole à A. Kummer :

« Anne Kummer pour CM 2024.03.04

Il y a quelques années, le SASAJ a été approché pour donner son aval au projet initial de Soral, à savoir la création d'un JARDIN D'ENFANTS ELARGI destiné à un groupe de 16 enfants, dès l'âge de 18 mois, ouvert de 08h à 16h du lundi au vendredi et fermé durant toutes les vacances scolaires, ce qui représente une ouverture de 38-39 semaines par an. Pour obtenir l'autorisation d'exploiter, cela nécessitait entre autres de disposer d'une salle de sieste et d'une salle à manger, ce qui paraissait possible dans l'espace attenant à la salle de vie.

Par contre, je me suis renseignée auprès d'eux, aucune dérogation n'est possible, ni pour accueillir des enfants plus jeunes, ni pour fermer la structure plus tard que 16h00.

Dans la mesure où cette structure n'offre pas des prestations qui permettent de concilier vie professionnelle et vie familiale, de par ses horaires, l'âge des enfants admis et les fermetures durant les vacances scolaires, elle est qualifiée selon la loi genevoise de « structure à PRESTATIONS RESTREINTES »

De ce fait, elle ne reçoit pas le soutien financier du Canton (FI et FDAP), ni celles de la Confédération (Subventions pour la création de places d'accueil extrafamilial), à cause de la **fermeture durant les vacances scolaires**.

Si l'on suit les récents sondages de l'Observatoire petite enfance de Genève, la majorité des familles souhaitent des places à la journée et ouvertes au moins 45 semaines par année.

L'exercice auquel nous nous sommes alors livrés et dont nous vous présentons les résultats ce soir, est de voir en quoi consisterait la création d'une crèche, appelée dans la Loi une structure « à PRESTATIONS ELARGIES » dans les locaux de l'annexe. »

Principaux éléments et spécificités des différentes structures envisageables.

Projet pour Soral : 30 places multi-âges (30 pour des raisons économiques) pour des enfants de 4 mois à 4 ans. Possibilité de mutualiser les places avec les communes avoisinantes. Gestion, Budget et coût annuel des places, ainsi que coûts d'exploitation.

M. Herbert explique qu'une modification de l'affectation dans le projet de CollinFontaine a été testée pour évaluer l'intégration du programme de la crèche au lieu du jardin d'enfants. L'aspect architectural du projet a été respecté et validé par des spécialistes.

Puis, Mme Georges présente les plans modifiés avec l'affectation de la crèche. La faisabilité paraît au premier examen tout à fait possible sur ce changement d'affectation.

N. Hafner demande à quel usage est dévolue la cuisine dans l'annexe et la réponse est à du réchauffage seulement.

COMMUNE DE SORAL
PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 MARS 2024

Puis concernant les salles de repos, il demande où elles seront prévues : dans chaque module, il y aura un vestiaire, la salle de vie, la salle de change et la salle de sieste.

M. Fabjan se fait confirmer que le restaurant scolaire avec 42 places est bien situé dans le bâtiment principal et adjacent à la salle polyvalente. Mais est-ce que 42 places seront suffisantes pour le restaurant scolaire ?

L. Weiss répond que l'on pourra ouvrir la salle, mettre les tables plus resserrées en cas de besoin.

W. Ruckstuhl rappelle que la tendance est de mettre de plus en plus les enfants aux cuisines scolaires.

M. Fabjan demande à quoi sert dans le sous-sol du bâtiment principal, la grande pièce en bas à droite ? Réponse : aux archives de la commune pour une part.

P. Revillet intervient et précise qu'actuellement les archives se trouvent au sous-sol de l'immeuble Soral 300. Du mobilier de stockage très encombrant et lourd y a été amené, il voit difficilement la possibilité de pouvoir remonter les escaliers avec ceux-ci. A noter, que nos archives ont fait l'objet d'une inspection des Archives cantonales et que nous travaillons actuellement à la remise aux normes. Ceci aura entre autre comme incidence de diminuer très fortement le volume de stockage puisque la durée de conservation varie selon les documents. Il ne serait pas surpris de voir le volume actuel réduit d'environ 50%.

N. Hafner propose de passer aux aspects financiers et **M. Herbert** précise qu'il est faisable de mettre la crèche dans les volumes projetés. Au niveau du coût total du projet, il faut ajouter 487'300.- pour divers aménagements intérieurs + une autorisation complémentaire à déposer au chiffre de 10'509'310.- (HT CHF) estimé par CollinFontaine pour la globalité des travaux. Le budget global s'approche donc de 11 millions (HT).

M. Fabjan demande si pour le bâtiment principal il y aura bien 4 salles de musique, ce qui est confirmé. Elle pose alors la question d'autres salles éventuelles pour d'autres activités et il est répondu que pour l'espace étiqueté « Stockage disponible » ce dernier n'a pas d'affectation précise à ce jour.

M. Fabjan relève que ces salles sont au sous-sol et elle demande s'il est prévu des sauts-de-loup, des arrivées de lumière, car elle trouverait très dommage que ces salles soient privées de lumière pour des cours, quels qu'ils soient...

Mme Georges confirme que des problèmes acoustiques peuvent se présenter pour les salles de musique, mais pas pour d'autres activités. Et **L. Weiss** ajoute que le directeur de l'école de musique préférerait des salles sans fenêtres ni sauts-de-loup, pour des présences de 45 mn.

N. Hafner demande si une estimation des pourcentages d'augmentation des coûts année par année a été réalisée avant construction pour les matériaux, la main-d'œuvre, etc... ? Réponse : non.

M. Herbert répond que le renchérissement a tendance à se stabiliser aujourd'hui aux alentours de 1 à 3%, mais il n'a pas de boule de cristal...

S. Brun-Battiaz demande pourquoi la cuisine de régénération, ainsi que les salles de jeux et repos liées au restaurant scolaire, ont-disparu ?

Mme Georges répond que la cuisine est restée, mais est actuellement évaluée pour savoir si elle peut soutenir le rythme avec le tea-room et le restaurant parascolaire. Au niveau de la salle de repos, il faudra peut-être envisager l'utilisation du local de stockage au sous-sol. Quant à la salle de jeux, elle n'est pas au clair avec le programme prévu et demande ce qu'il faudrait prévoir à mettre dedans.

Mme Kummer confirme qu'une salle de repos est obligatoire avec le restaurant scolaire pour les 1P selon le GIAP.

M. Fabjan demande s'il y a aussi des extérieurs prévus pour les enfants de la crèche ou le parascolaire, en plus du préau de l'école ?

Mme Georges explique qu'une zone de jeux a été délimitée derrière l'annexe pour la crèche, puis concernant le parascolaire, il est prévu de rester au niveau de la cour. Elle ajoute qu'à Meyrin, les enfants de la crèche utilisent le préau quand les élèves sont en classe.

B. Fontaine demande si une structure de jardin d'enfants restreinte ne pourrait pas respecter un seul critère ou plusieurs de ces critères et dans quelle proportion ? Par ex pour Soral, un horaire de 8-18H au lieu de 8-16H ? Comment naviguer avec ces paramètres ?

Mme Kummer reconnaît que c'est compliqué surtout pour la prestation restreinte. Normalement c'est 8 heures par jour, pour autant qu'il y ait une salle à manger, une salle de sieste, etc...Il n'y aura pas de dérogation pour ouvrir plus tôt ou fermer plus tard.

B. Fontaine demande si ces règles sont écrites dans un document ou s'agit-il d'une pratique ?

Mme Kummer répond qu'il s'agit de voir si cela permet de concilier avec les horaires des parents ou pas. Mais des aménagements sont impossibles à obtenir pour des prestations restreintes. Quant aux crèches familiales, il s'agit d'un mix entre une crèche et l'accueil familial de jour. Les AFJ reçoivent des enfants chez elles, mais avec obligation d'emmener les enfants 2 demi-jours par semaine à la crèche familiale.

L. Weiss ajoute que « Le Couffin » favorise des rencontres entre AFJ avec des sorties, mais plus ou moins à bien plaisir selon le domicile des AFJ.

J.-M. Dunand revient sur la taille critique de 30 places et demande si dans l'hypothèse où la crèche serait rattachée à une autre crèche, il serait imaginable d'avoir un groupe de 15 places, ce scénario peut-il être envisagé ?

Mme Kummer pense que c'est envisageable, mais cela s'est surtout concrétisé dans de l'existant. Dans la mesure où vous construisez quelque chose, il faudrait envisager plus que 15 places. De plus, une organisation avec plus d'espaces pour que les enfants puissent circuler est maintenant requise par le SASAJ, ainsi qu'une direction de proximité.

M. Fabjan demande si dans l'hypothèse où nous déciderions pour une crèche, serait-il envisagé de fermer le jardin d'enfants de Laconnex? Mais **R. Florez** pense que Laconnex voudra continuer...A voir...

N. Hafner demande s'il y a d'autres prises de parole et dans la négative remercie les 4 intervenants pour leur présentation très claire des possibilités envisageables pour ce bâtiment.

Pause.

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 5 février 2024

L. Weiss, page 4, 2^e§, : "...électrique ne semble pas..."

M. Fabjan, p.2, 3^e§ : « ...déjà discutée en début de législature... L'objet de la discussion portait sur la possibilité d'une subvention favorisant la durabilité ou le social. S'agissant d'une mesure sociale, le sujet sera repris par la commission sociale. » Puis, **p. 4, § M. Fabjan, 2^e partie :** « concernant la subvention vélo, la commission souhaite... ». Puis, **p.5, 5^e§ L. Weiss :** « ...l'image directrice du quartier en haut du village est plus... »
Avec ces corrections, le PV est validé à la majorité de 8 pour et 2 abstentions.

3. Décision de l'AG de l'ACG relative à l'attribution, par le Fonds Intercommunal, d'une subvention d'investissement de 3 millions de francs destinée à la rénovation des galeries publiques du Muséum d'histoire naturelle

Le Président lit la conclusion du Conseil du FI et passe au vote.

La décision de l'AG de l'ACG relative à une subvention de 3 mio de francs destinée à la rénovation des galeries publiques du Muséum d'histoire naturelle, est approuvée par 9 pour et 1 abstention.

4. Commission des routes : point de situation

S. Battiaz explique avoir demandé au bureau BCPH mandaté de préciser les étapes de la procédure. Il en ressort qu'un rdv avec l'OCGC (Office cantonal du génie civil) dans 3 semaines est prévu pour avoir leur aval par rapport aux plans et à notre projet. L'OCGC s'occupe du territoire cantonal et leur aval est requis puisqu'ils sont propriétaires du foncier. Des membres de la commission vont assister à cette séance (R. Dunand, L. Weiss et lui-même), mais si d'autres sont intéressés à y participer qu'ils se fassent connaître. Puis, il ajoute que le Bureau a aussi travaillé avec l'OCT (M. Mermet) pour déterminer ce qui est envisageable et ce qui ne l'est pas. Une fois ceci établi, il sera possible d'avancer sur la demande d'autorisation.

Pour mémoire, **S. Battiaz** rappelle qu'une info aux habitants du village via un tout-ménage avait été décidée, parallèlement à la dépose de l'autorisation.

Il ajoute que la réunion avec les habitants de la rue du Faubourg a eu lieu, mais n'a pas donné lieu à un document informant du contenu de cette séance. Les participants ont reçu un compte-rendu et il demande si celui-ci doit être annexé au procès-verbal de la séance de la commission ?

L. Weiss pense que ce document devra être disponible pour la commune. Elle demande d'ailleurs de communiquer avec plus de précisions sur ce qui s'est passé.

N. Hafner propose d'établir un résumé des mesures retenues.

R. Dunand explique que c'est un peu tôt en l'absence de rencontre avec l'Etat et de calendrier pour la suite des réunions. Un retour complet sera fait après la tenue des 2 séances prévues avec l'OCT et l'OCGC.

S. Battiaz rappelle que les points à traiter sont les suivants :

- garder un maximum de places de parking
- améliorer la visibilité relative à une sortie spécifique pour des raisons sécuritaires
- résoudre les problèmes de parking non autorisés devant la mairie, et devant l'EMS avec la borne

L. Weiss ajoute qu'une réponse précise a été faite sur la possibilité de mettre des bacs à fleurs, à condition que la visibilité ne soit pas restreinte. D'autre part, l'OCT remet en cause un doublement possible de la ligne jaune avec des bacs à fleurs ou autres dispositifs.

S. Battiaz s'interroge sur une verbalisation à envisager...

M. Fabjan remarque que les lignes jaunes sont peu respectées en l'absence de contrôles. Elle ajoute avoir remarqué qu'un privé a demandé à titre personnel de respecter la signalisation à l'aide d'un billet glissé sous l'essuie-glace du fautif.

S. Battiaz et L. Weiss pensent qu'une opération « coup de poing » pourrait être utile et nécessaire, y compris une campagne de sensibilisation sur le respect des signalisations.

R. Dunand s'interroge sur un recours aux APM des communes adjacentes pour verbaliser et qui pourrait être envisagé. **R. Florez** rappelle qu'un recours aux APM de Bernex a déjà été testé il y a 10 ans, avec un résultat contre-productif avec surtout les gens du village qui se sont fait attraper. De plus, le coût était plus qu'élevé...

R. Dunand pense que l'on doit y penser, mais avec un cahier des charges bien défini. A discuter en commission éventuellement.

5. Communications de l'exécutif

L. Weiss demande au CM une prise de position claire sur la crèche et sur la volonté du CM de continuer à travailler en ce sens ou au contraire sur l'arrêt de ce projet, quitte à le réorienter.

R. Florez propose un tour de table pour que chacun exprime son ressenti sur cette question. Pour sa part, il continue à penser que l'exercice fait avec la présentation du bureau Architech et de Mme Kummer est d'une grande utilité pour mesurer les impacts et sur la manière dont ce projet pourra se faire ou pas. Un vote de principe pourrait clôturer cette séquence pour aider le CA à choisir la direction à prendre.

D. Pétris adhère totalement à cette proposition.

L. Thévenoz se demande si la commune a la capacité financière pour supporter ce type de frais ? Ce problème se doit d'être abordé et son sentiment est que ce projet est trop grand pour Soral.

N. Hafner estime qu'il a raison d'aborder le problème, mais que cela ne répond pas à la question posée, poursuite ou abandon du projet de crèche à Soral.

L. Weiss ajoute que l'on peut distinguer deux choses : les frais supplémentaires pour la construction de bâtiments adaptés et les frais de fonctionnement, qui seront à comparer avec le jardin d'enfants. Un tableau comparatif pourra être fait.

J.-M. Dunand pense qu'il faut tout d'abord déterminer quelle politique de la petite enfance voulons-nous offrir à nos communiens ? Aujourd'hui, il semblerait qu'une crèche réponde mieux aux attentes de ceux-ci, et qu'un sondage rapide avait conclu également dans ce sens. De plus, il a appris qu'à Aire-la-Ville certains parents avaient postulé, mais n'avaient pas eu de places, ce qui l'amène à conclure qu'il y a un réel besoin de temps d'accueil en continu (7H-18H30) dès 4 mois. Ceci permettra aux 2 parents de travailler, mais aussi de pallier au manque de jardin d'enfants pendant les 13 semaines de vacances scolaires.

Nous devons donc nous mettre d'accord sur quelle politique mettre en place, puis sur la question des moyens à allouer pour cela. Il pense que c'est à l'exécutif de mettre à jour le Plan financier décennal en intégrant les coûts d'exploitation d'une crèche pour déterminer si nous pourrions ou pas assumer un tel coût.

W. Ruckstuhl trouve que c'est un bon projet et qu'il faut le soutenir.

P. Claret trouve qu'une crèche à Soral répond à un besoin, mais qu'il faudra étudier quels impacts sur la globalité de nos projets cela pourra avoir (Cœur du village, parking, sécurisation des routes dans le village notamment).

M. Fabjan partage les craintes liées aux coûts d'investissement et de fonctionnement qui impacteront aussi les autres activités de la commune. De plus, si d'autres enfants que ceux de la commune devront être accueillis, quid du trafic, des parkings et de la circulation ? Puis dans le projet présenté, elle regrette que l'on perde des locaux pour les enfants plus âgés et qu'il ne reste qu'une salle pour des activités hors musique. Suffisant ?

COMMUNE DE SORAL
PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 MARS 2024

Enfin, elle rappelle que pour le stade de foot de Laconnex, les communes avaient participé au coût d'investissement, aussi ne pourrait-on envisager une telle participation pour la construction d'une crèche ?

S. Brun-Battiaz estime qu'il s'agit d'un beau projet ambitieux, répondant à une demande. Mais tel que présenté, elle juge que son impact sera trop important sur les locaux au détriment des autres activités.

J.-M. Dunand reconnaît que l'utilisation du bâtiment sera accrue et que nous n'aurons plus qu'une salle polyvalente. Il serait intéressant de connaître le taux d'occupation des salles sur un an et de faire un bilan avec ce que nous avons aujourd'hui. Puis d'essayer de déterminer les futurs besoins.

L. Weiss explique que les salles polyvalentes des communes sont de plus en plus mutualisées et transformées selon les besoins pour de multiples activités (restos scolaires, parascolaire et autres activités pour les soirs).

B. Fontaine souhaite avoir une projection de ce que coûtera l'accueil prévu dans le projet initial avec le coût d'une place bien rentabilisée, ce afin de pouvoir prendre une décision. Il rappelle que nous allons faire 30 places, mais que nous n'en utiliserons que 10. Nous allons donc réduire les locaux disponibles pour les enfants de Soral au bénéfice d'autres villages. Il aimerait savoir si 15 places seraient tout de même envisageables, ce qui éviterait d'investir dans une structure sous-utilisée par le village.

R. Florez rappelle le grand besoin de places pour les communes de la Champagne et les 100 familles en liste d'attente.

J.-M. Dunand revient sur la question financière qui devra être maîtrisée par l'exécutif, une fois la décision prise au niveau politique. Nous avons beaucoup de projets et il faudra déterminer quels seront ceux à prioriser. Nous devons avoir une politique communale en adéquation avec nos moyens. Pour lui, ce qui a été présenté n'est pas encore abouti ni au niveau technique, ni au niveau financier. Reste que nous devons nous prononcer sur une orientation au niveau d'une crèche.

S. Battiaz confirme qu'une crèche semble plus en adéquation avec la demande actuelle des parents qu'un jardin d'enfants. Puis, une mutualisation lui semble également une piste à explorer pour l'investissement à faire.

R. Dunand relève que Soral est passé de 6-700 habitants à 1'000 et les demandes ne concernent pas que la crèche, mais aussi la mobilité, des espaces à mettre à disposition pour les sociétés locales, des espaces de fête à prévoir, un aménagement de la Mairie pour mieux accueillir les habitants, les mariages, etc... A voir sur un plan décennal ce que nous devons et pourrons offrir selon nos moyens.

N. Hafner résume en constatant qu'une majorité du CM trouve que c'est une bonne idée d'envisager le projet d'une crèche. Il souligne la nécessité d'évaluer notre capacité financière et rappelle que des oppositions pourraient également retarder tout projet pendant plusieurs années. Il nous reste donc à étudier les pistes à envisager quant aux attentes de la population actuelle ainsi que pour les finances.

L. Weiss réitère sa demande d'aval pour continuer à étudier la possibilité d'une crèche ou de stopper pour étudier d'autres propositions...

N. Hafner estime à l'issue de ce tour de table, qu'une orientation se dégage pour disposer d'une étude financière et compléter l'étude architecturale (resto scolaire et parascolaire + continuer à explorer possibilité d'une crèche). La prudence s'impose néanmoins au niveau de l'impact budgétaire et des chiffres précis seront nécessaires pour prendre une décision définitive.

Une mise à plat financière devra être faite avant l'été pour tous nos projets, avec priorisation de ceux-ci.

L. Weiss ajoute demander l'accord du CM pour demander une étude à 3 entreprises d'ingénieurs pour le projet de parkings sur 2 plans : la faisabilité et l'aspect financier.

R. Florez souligne qu'il s'agit aussi et surtout d'une décision de l'exécutif.

J.-M. Dunand ajoute qu'il faudra aussi évaluer les coûts d'exploitation du parking.

N. Hafner est d'avis de regarder d'abord où nous en sommes au niveau finances avant de s'engager dans des frais d'études pour savoir si de notre point de vue, cela a du sens de s'engager dans cette voie *avant* la fin de la législature du point de vue de la priorisation des projets.

R. Florez estime que l'on peut déjà demander les offres avant de revenir avec des chiffres.

M. Fabjan précise que l'on parle bien d'un éventuel parking souterrain sous le terrain de foot, à côté de l'école. Elle juge que c'est une bonne idée.

L. Weiss revient sur la nécessité de faire une image directrice par rapport à la ZD du village et on pense faire venir le fonctionnaire contacté pour lui demander de venir au CM du 6 mai pour nous expliquer la différence entre image directrice et PLQ. Y a-t-il opposition à faire cela ? Non.

R. Florez revient sur le voyage de fin de législature et propose la date du **1 au 4 mai 2025**. Pour le prochain CM, il demande de disposer des noms-prénoms des participants à ce voyage, et rappelle que les conjoints sont aussi invités. Il précise que la Galice avait été évoquée comme destination.

Puis, **R. Florez** mentionne que la date retenue pour la sortie des aînés est **le vendredi 21 juin 2025** pour une visite de la RTS + repas sur le lac.

C. Fontaine laissera **M. Fabjan** parler d'un point plus tard.

6. Propositions et questions individuelles

D. Pétris tient à remercier les intervenants de la présentation de la crèche et plus spécialement Mme Anne Kummer pour la clarté de ses explications.

Puis, elle rappelle qu'une habitante du village avait émis l'idée d'organiser une soirée d'information pour les seniors, ce qu'elle juge favorablement. Pour sa part, elle est en contact avec la brigade de prévention pour les seniors et propose de joindre Laconnex à cette séance d'info. Une date doit encore être trouvée.

C. Fontaine intervient pour rappeler qu'il y a 2 projets en lien avec cela : le projet de la **permanence**, aussi en lien avec Laconnex, avec un tout-ménage qui est déjà parti. Et une **soirée de présentation** également prévue, organisée par la même personne.

Enfin, la commune va participer au financement et à l'organisation de la fête de l'œuf qui se déroulera **le 23 mars prochain**.

L. Thévenoz informe que les travaux pour la station de lavage vont commencer. La benne de la balayeuse devra être déplacée pendant les travaux, mais il faudra réfléchir à un emplacement le plus adéquat possible.

J.-M. Dunand transmet la question d'un habitant du village, à savoir quand la commune va-t-elle rehausser les quais de bus ? Il rappelle que dans le projet d'aménagement des rues du village, ce point est traité, mais ne faudrait-il pas anticiper ?

L. Weiss explique avoir posé la question lors de la réunion des exécutifs de la Champagne. Pour les arrêts situés sur des rues communales comme à Soral, c'est de la responsabilité de la commune. Mais les TPG ont prévu que si ces arrêts ne sont pas rehaussés comme demandé, un minibus pourrait être envoyé aux frais de la commune jusqu'au plus proche arrêt rehaussé. Pour elle, ces rehaussements vont de pair avec la sécurisation des rues du village, mais pour l'arrêt Soral Mairie, elle est personnellement d'avis de le déplacer plus près du chemin du Bois de By, car il ne faut pas oublier que le trottoir doit aussi faire 1,5 m de large. Bien sûr dans ce cas, il faudra peut-être aussi surmonter l'obstacle de prendre du terrain sur du privé. Enfin, les TPG lui ont dit que les 2 arrêts étant à moins de 300m l'un de l'autre, si l'un est rehaussé, il n'y aurait pas obligation de rehausser le deuxième.

M. Fabjan revient sur les subventions TPG et vélo, évoquées lors du dernier Conseil, dont les chiffres ont été transmis, il s'agit donc de savoir combien de personnes ont bénéficié de celles-ci ? En 2023, il y a eu 21 mentions pour des vélos et 36 subventions pour l'achat d'abonnements TPG pour jeunes scolarisés.

COMMUNE DE SORAL
PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 MARS 2024

Stand de réparation de vélos : prévu pour le **27 avril** avec 3 réparateurs, et des horaires raccourcis. Si des membres du Conseil souhaitent donner un coup de main, ils sont les bienvenus.

Puis elle mentionne la question d'une habitante du village, à savoir est-il envisagé d'avoir des places de parking handicapés, à côté de la Mairie par ex ? A voir avec l'exécutif.

Enfin, elle informe que la commission développement durable avance sur le projet de plantation d'arbres. Une mise à l'OJ est espérée pour le prochain CM ou le suivant.

B. Fontaine a une question relative au budget voté de la Fête à Soral de 60'000.-. S'agit-il d'une somme qui ne prend pas en compte les possibles revenus générés par la fête ou s'agit-il d'un budget global ?

P. Revillet répond qu'il s'agit de 60'000.- de *charges*, les recettes étant une autre chose et les 2 comptes séparés. Au final, les recettes contribueront à réduire le coût pour la commune.

B. Fontaine demande alors si des postes pourraient être pris à charge dans d'autres budgets communaux ?

D. Pétris confirme que l'on tend aujourd'hui à ne pas dépasser le budget de 60'000.-.

J.-M. Dunand demande si la commune est prête à supporter une perte de 60'000.- sur la fête ? Confirmé par **P. Revillet** puisque nous avons inscrit cette somme aux charges et rien aux recettes.

R. Florez confirme que le respect du budget est étroitement suivi et des coupes ont déjà été faites pour respecter celui-ci. Il mentionne le coût de la vaisselle éco-responsable notamment.

B. Fontaine demande si cette vaisselle pourrait être achetée avec un budget de fonctionnement de la commune ? A discuter avec le comité.

S. Battiaz passe la parole à **R. Dunand** pour la présentation de la station de lavage. Mais, préalablement, ce dernier explique avoir été sur son champ situé dans la Plaine du loup et avoir examiné le chemin récemment refait par Implan. L'état du chemin se rapproche malheureusement de la situation avant travaux. Il demande donc s'il y a une garantie pour la commune à faire valoir ? **P. Revillet** vérifiera.

Future station de lavage : **R. Dunand** présente les plans et images de synthèse de la future station de lavage pour les agriculteurs. Elle sera située à côté du local de la voirie à la Coopérative des Effeilles. Les travaux devraient débuter d'ici 2 mois et dureront ~ 8 mois.

S. Battiaz ajoute que la commune qui s'était engagée à hauteur de CHF 50'000.- pour soutenir ce projet ne versera finalement pas cette somme, puisque la Confédération et le canton financeront à hauteur de 75% ce projet estimé à CHF 900'000.-.

Enfin, **L. Thévenoz** rappelle que nous devons rapidement penser à trouver un endroit pour déplacer la benne des déchets de la balayeuse car elle se situe à cet endroit.

N. Hafner rappelle que le prochain CM est agendé au 22 avril et la réunion du Bureau au 8 avril.

COMMUNE DE SORAL
PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 MARS 2024

La séance est levée à 21H05.